



L'orientation après la 3ème

Parcours en 3 ans

Parcours en 3 ans

Parcours en 3 ans

Baccalauréat
général

Baccalauréat
technologique

Baccalauréat
professionnel

Parcours en 2 ans

Certificat d'aptitude
professionnelle



Seconde générale &
technologique

Seconde professionnelle
/ Famille de métier

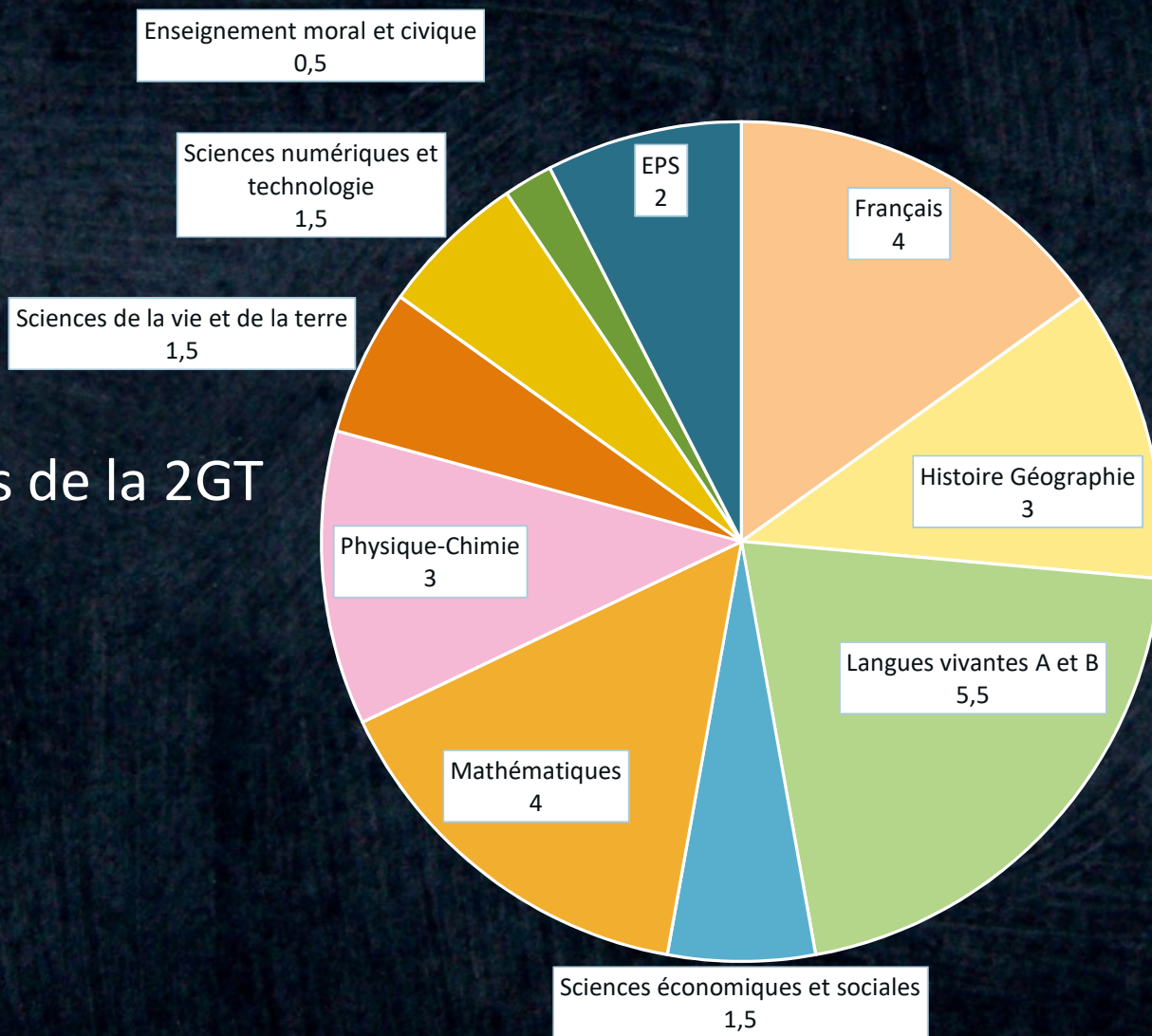
1^{ère} année de CAP

Voie générale et technologique

Voie professionnelle

Troisième

Horaires de la 2GT



Le bac général

16 heures de
tronc commun



Français



Histoire
Géographie



Langues
vivantes



EPS

$1+1=2$

Enseignements
Scientifiques (+1h30 de
mathématiques pour les élèves
qui ne prennent pas la spécialité)



EMC



Philosophie

4 h d'enseignement
de spécialités
en 1^{ère}
6 h en terminale



Arts

$$E=mc^2$$

Mathématiques



Sciences de la vie
et de la terre



Biologie écologie



Littérature, Langues et
cultures de l'Antiquité



Numérique et
sciences
informatiques



Humanités, littérature
et philosophie



Langues et littérature,
culture étrangère / Anglais
monde contemporain



Histoire-géographie,
géopolitique
et sciences politiques



Physique-chimie



Sciences de l'ingénieur



Sciences économiques
et sociales



éducation physique, pratiques
et culture sportives

Le bac technologique

14 heures de
tronc commun

8 filières



Français



Histoire
Géographie



Langues
vivantes



EPS

$E=mc^2$

Mathématiques



EMC



Philosophie



Sciences et Technologies du management et de la gestion

- 1ère

- Sciences de gestion et numérique
- Droit et économie
- Management

- Term

- Droit et économie
- Management, sciences de gestion numérique. Cet enseignement de spécialité est composé de 4 enseignements spécifiques. L'élève en choisit un parmi :
 - gestion et finances
 - mercatique (marketing)
 - ressources humaines et communication
 - systèmes d'information de gestion



Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

- 1ère

- Innovation technologique
- Ingénierie et développement durable
- Physique-Chimie et mathématiques

- Term

- Physique-chimie et mathématiques
- Ingénierie, innovation et développement durable Cet enseignement de spécialité est composé de 4 enseignements spécifiques. L'élève en choisit un parmi :
 - innovation technologique et écoconception
 - systèmes d'information et numérique
 - énergies et environnement
 - architecture et construction



Sciences et technologies de laboratoire

- 1^{ère}

- Physique-chimie et mathématiques
- Biochimie-biologie
- Biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire (enseignement spécifique au choix)

- Term

- Physique-chimie et mathématiques
- Biochimie-biologie-biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire (enseignements spécifiques en fonction du choix de 1^{ère})



Sciences et technologies de la santé et du social

- 1^{ère}

- Physique chimie pour la santé
- Biologie et physiopathologie humaines
- Sciences et techniques sanitaires et sociales

-Term

- Sciences et techniques sanitaires et sociales.
- Chimie, biologie et physiopathologie humaines.



Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

- 1^{ère}

- Gestion des ressources et de l'alimentation
- Territoires et sociétés
- Technologie

- Term

- Gestion des ressources et de l'alimentation.
- Territoires et technologie (déclinés en 5 domaines technologiques au choix : aménagement, production, agroéquipement, services, transformation)

Après une 2GT, option en 2GT fortement recommandée



Sciences et technologies du design et des arts appliqués

- 1^{ère}

- Physique-chimie
- Outils et langages numériques
- Design et métiers d'art

- Term

- Analyse et méthodes en design
- Conception et création en design et métiers d'art



Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

- 1^{ère}

- Économie, droit et environnement du spectacle vivant.
- Culture et sciences chorégraphiques ou musicales ou théâtrales
- Pratique chorégraphique ou musicale ou théâtrale

- Term

- Culture et sciences chorégraphiques, ou musicales, ou théâtrales
- Pratique chorégraphique ou musicale ou théâtrale

Après 2GT ou 2^{de} spécifique



Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

- 1^{ère}

- Enseignement scientifique alimentation-environnement
- Sciences et technologies culinaires et des services
- Économie et gestion hôtelière

- Term

- Économie et gestion hôtelière
- Sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation-environnement

Le bac professionnel



Enseignements professionnels



Enseignements professionnels
et français en co-intervention



Enseignements professionnels
et mathématiques en co-intervention



Réalisation d'un chef d'œuvre



Prévention-santé-environnement



Economie-gestion ou économie-droit



Français, histoire-géographie et
enseignement moral et civique

$E=mc^2$

Mathématiques



Langues
vivantes



EPS



Arts appliqués



Sciences

La durée globale des périodes de formation en milieu professionnel est de 18 à 22 semaines, réparties sur les trois années de formation.

Le certificat d'aptitude professionnelle



Enseignements professionnels



Enseignements professionnels et français en co-intervention



Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention



Réalisation d'un chef d'œuvre



Prévention-santé-environnement



Economie-gestion ou économie-droit



Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique



Mathématiques Sciences



Langues vivantes



EPS



Arts appliqués

La durée globale des périodes de formation en milieu professionnel est de 12 à 16 semaines selon les spécialités, réparties sur les deux années de formation



Et après?

Poursuite d'étude
obligatoire.
Majoritairement en bac
+5, également possible
en bac +2/3.

Poursuite d'étude
obligatoire.
Majoritairement en
bac +2/3, également
possible en
bac +5

Insertion
professionnelle
possible. Poursuite
d'étude possible,
majoritairement
en bac +2/+3

Insertion
professionnelle.
Eventuellement
passage en 1^{ère} bac
pro si place
disponible

Après un baccalauréat
général

Après un baccalauréat
technologique

Après un baccalauréat
professionnel

Après un CAP

Le dialogue

- Phase provisoire

Qui ?	Quoi ?
Les responsables légaux ↓	Formulent leurs intentions provisoires d'orientation, c'est-à-dire le passage en : - 2 ^{nde} GT ou 2 ^{nde} spécifique ; - 2 ^{nde} professionnelle ; - 1 ^{ère} année de CAP.
Le conseil de classe ↓	Répond à chacune des demandes de la famille en indiquant s'il est favorable, défavorable ou réservé. Il peut recommander une voie non demandée par la famille. Les avis défavorables ou réservés et les recommandations doivent être motivés.
Les responsables légaux	Prennent connaissance de la réponse du conseil de classe.

- P

Qui ?	Quoi ?
Les responsables légaux ↓	Formulent leurs demandes définitives, c'est-à-dire le passage en : - 2 ^{nde} GT et/ou spécifique ; - et/ou 2 ^{nde} professionnelle ; - et/ou 1 ^{ère} année de CAP.
Le conseil de classe ↓	Se prononce sur chacune des voies d'orientation, demandées ou non par la famille. Il peut proposer un dispositif de mise à niveau ou une voie d'orientation non demandée par la famille.

Si la proposition du conseil de classe n'est pas conforme à la demande, la famille et l'élève sont reçus par le chef d'établissement ou son représentant.

Le téléservice

- Le téléservice est proposé **aux familles des élèves de 3^e** pour qu'elles saisissent en ligne leur(s) demande(s) d'orientation et puissent directement prendre connaissance de la réponse de l'établissement, à la phase provisoire et à la phase définitive, selon le calendrier académique.
- Les périodes de saisie :
- **Phase provisoire** : saisies des demandes des familles dans leurs intentions d'orientation et des propositions du conseil de classe à la fin du deuxième trimestre ;
- **Phase définitive** : saisies des choix définitifs de la famille et des propositions du conseil de classe à la fin du troisième trimestre.

Comment se fait l'affectation ?

1 – En fonction du secteur géographique du domicile de l'élève :

- Pour la majorité des sections de 2GT.

Le lycée Jean Moulin (Thouars).

2 – En fonction d'un barème :

- Pour les CAP et Bac Professionnel sous statut scolaire (à temps plein au lycée)
- Pour certains enseignements optionnels technologiques de 2GT

3 – Sur recrutements spécifiques pour certaines filières

4 – Pour les MFR et établissements privés, contact obligatoire en amont.

Le barème

Lorsque le nombre de places est limité une application informatique, AFFELNET, prend en compte les résultats scolaires pour départager les élèves. Le calcul des points liés aux évaluations se fait selon les modalités suivantes :

- En fonction des **8 composantes du socle commun de connaissances de compétences et de culture** mentionnées dans le bilan de fin de cycle 4.
- En fonction des évaluations disciplinaires des bilans périodiques (sept champs disciplinaires) de la classe de troisième.

Attention : Pour certaines formations (voie professionnelle et certains enseignements optionnels) il y a beaucoup plus de demandes que de places.

Attention

- Les élèves de 3^{ème} générale ne sont pas prioritaires pour accéder aux CAP sous statut scolaire. Ils ont donc très peu de chance d'être sélectionnés.
- La recherche d'un apprentissage peut être relativement compliquée. Il peut-être difficile pour les élèves de 3^{ème} de signer un contrat d'apprentissage.

LOUET Sébastien

**Psychologue de l'Éducation Nationale de la spécialité "Éducation,
Développement et Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle"**

Présence :

CIO de Bressuire accueil tout public

Centre des Finances Publiques 124 Boulevard de Poitiers 79300 Bressuire

Tel : 05 16 52 69 52

Collège Marie de la Tour d'Auvergne pour les élèves du collège et leurs familles

Collège Molière pour les élèves du collège et leurs familles

Lycée Jean Moulin pour les élèves du lycée et leurs familles